

La qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités - Session 2024

En 2024, le CNU a examiné au total 12 977 candidatures à la qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF) et de professeur des universités (PR). Depuis l'application de la loi de programmation de la recherche (LPR), la qualification n'est plus requise pour les MCF souhaitant candidater à un poste de PR ce qui explique la faible part de candidatures à la qualification aux fonctions de PR qui ne représentent plus que 4 % des dossiers examinés. Au total, 8 358 qualifications ont été délivrées (8 064 aux fonctions de MCF et 294 à celles de PR) à 6 385 personnes (5 571 en 2023). Cette progression est portée par l'augmentation du nombre de qualifications aux fonctions de MCF, tandis que celles aux fonctions de PR demeurent stables. La proportion des femmes qualifiées aux fonctions de MCF est proche de celle des candidates (respectivement 45,6 % et 45,3 %).

Hiatini Tekohuotetua

DGRH A1-1

La qualification délivrée par le Conseil national des universités (CNU) est un préalable aux concours de recrutement des enseignants-chercheurs, conformément au décret n° 84-431 du 6 juin 1984. Toutefois, depuis 2021, l'application de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 relative à la programmation de la recherche (LPR) a supprimé l'obligation pour les MCF titulaires et assimilés d'être inscrits sur une liste de qualification pour candidater à un poste de professeur des universités (PR) ([voir Sources](#)).

Par ailleurs, il est à noter qu'un candidat peut déposer plusieurs dossiers afin de s'inscrire au titre de plusieurs sections du CNU et/ou au titre des deux corps d'enseignants-chercheurs.

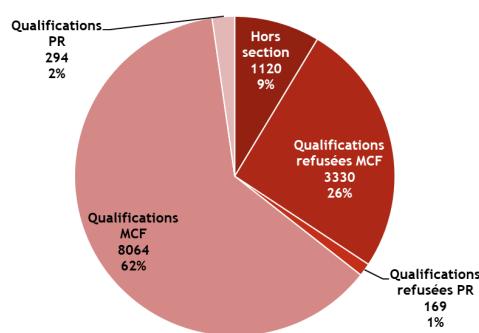
Une forte hausse du nombre de qualifiés aux fonctions de MCF

En 2024, le CNU a examiné au total 12 977 demandes de qualification aux fonctions de MCF et/ou de PR, dont 96 % pour la qualification aux fonctions de MCF. Par rapport à 2023, le nombre de dossiers à la qualification de MCF a augmenté de 14 %, tandis que celui des PR est resté stable (+1 %).

Les dossiers examinés ont été déposés par 8 497 candidats (dont 8 217 pour la qualification de MCF), contre 7 526 en 2023 (dont 7 235 pour les MCF), soit une augmentation de 13 %.

Le CNU a délivré 8 358 qualifications

① Répartition des dossiers examinés par le CNU selon le résultat (N=12 977)



Source : Galaxie ANTARES, novembre 2024.

(8 064 pour les MCF et 294 pour les PR), contre 7 281 qualifications en 2023 (6 987 pour les MCF et 294 pour les PR), soit une hausse de 15 % exclusivement portée par la progression des qualifications aux fonctions de MCF, tandis que celles des PR sont restées stables. Ainsi, 64 % des dossiers examinés ont donné lieu à une qualification, 27 % ont été refusés et 9 % classés « hors section » ([figure 1](#)).

Cette année, 6 385 candidats ont obtenu au moins une qualification, contre 5 571 l'année précédente. Le nombre de qualifiés uniquement aux fonctions de MCF a progressé (6 171 contre 5 358 en 2023), tandis que celui des PR est stable (246 contre 247). Par ailleurs, 32 individus ont été qualifiés à la fois aux fonctions de MCF et de PR ([figure 2](#)).

Parmi les qualifiés MCF, 30 % sont de nationalité étrangère contre 32 % pour les qualifiés PR. La durée moyenne entre



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction générale
des ressources humaines (DGRH) :**

72, rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Christophe Géhin

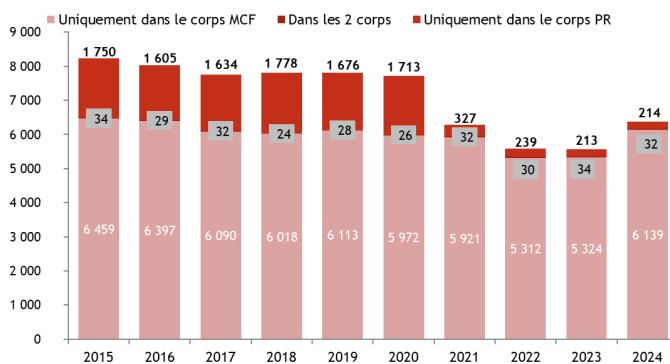
Rédactrice en chef :

Falilath Adedokun

ISSN 2826-2999

e-ISSN 2740-8787

② Nombre de qualifiés entre 2015 et 2024



Source : Galaxie ANTARES, 2015-2024.

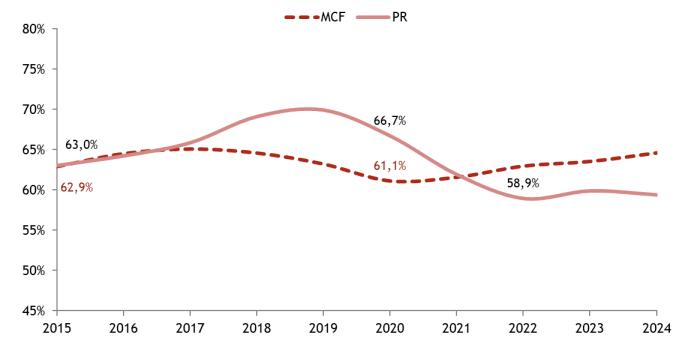
l'obtention du doctorat et la qualification aux fonctions de MCF est de quatre ans, avec 54 % des candidats qualifiés dans les deux ans suivant l'obtention de leur doctorat et 17 % entre trois à cinq ans. Les qualifiés aux fonctions de PR sont des enseignants-chercheurs relevant d'un autre statut, des chercheurs, des contractuels...

Un taux de qualification variable selon le corps et le groupe disciplinaire

Le taux de qualification correspond au rapport entre le nombre de qualifications délivrées par le CNU au nombre de dossiers examinés. En 2024, en intégrant les dossiers « hors section », il s'élève à 65 % pour la qualification aux fonctions de MCF (contre 64 % en 2023) et 59 % pour celles de PR (contre 60 % en 2023). Ce taux de qualification peut varier d'une année à l'autre en fonction du nombre de candidatures et des décisions des différentes sections du CNU (**figure 3**).

Le taux de qualification varie également selon le groupe disciplinaire et le corps (**figure 4**). Comme les années précédentes, le groupe « Droit et science politique » présente les taux de qualification les plus faibles : 34 % pour les MCF et 13 % pour les PR. Les taux les plus élevés sont observés pour les MCF en « Sciences de la terre » (85 %) ainsi qu'en « Pharmacie » et en « Physique » (chacun 77 %). Pour les PR, les taux le plus élevés sont observés en « Mathématiques et informatique » et en « Physique » (chacun 73 %).

③ Taux de qualification (nb de qualifications / nb de dossiers examinés)



Un quart des qualifiés sont pluri-qualifiés

Lors de la campagne 2024, 4 807 individus (soit 76 % des qualifiés) ont été qualifiés dans un seul corps et une seule discipline, dont 4 632 dans le corps des MCF et 175 dans celui des PR.

La pluri-qualification au sein du même corps est plus fréquente pour l'accès aux fonctions de MCF (1 507 individus, soit 25 % des qualifiés MCF) que pour celui aux fonctions de PR (39 personnes, soit 18 % des qualifiés PR). La double qualification concerne 1 248 individus (1 210 MCF et 38 PR), soit 20 % de la totalité des qualifiés, tandis que 4 % ont obtenu trois qualifications (235 MCF et 1 PR) et 1 % de quatre à cinq qualifications. Ces taux de multi-qualifiés sont stables sur les dix dernières années.

Les pluri-qualifications relèvent en majorité de sections voisines au sein d'un même groupe disciplinaire du CNU.

La proportion de femmes qualifiées MCF est proche de celle des candidates

Parmi les qualifications aux fonctions de MCF, 45,6 % ont été délivrées à des femmes, un ratio similaire à la proportion de dossiers féminins examinés, soit 45,3 %. Ces proportions varient peu au fil du temps (**figures 5 et 6**). La proportion des femmes parmi les qualifiés aux fonctions de MCF est également similaire à la part des femmes parmi les MCF en activité (45 % en 2024).

En revanche, pour la première fois depuis 2021, la part des qualifications délivrées aux femmes PR est supérieur au pourcentage de dossiers examinés qu'elles ont déposé (respectivement 34 % et 33 %).

Les parts des qualifications des femmes sont variables selon les groupes disciplinaires, les plus faibles étant en « Mécanique, génies mécanique et informatique » (27 %), en « Physique » et en « Mathématiques et informatique » (28 %) et les plus élevées en

④ Bilan de la campagne 2024 de qualification par corps et par groupe CNU

Groupe de disciplines CNU	Maîtres de conférences			Professeurs des universités		
	Dossiers examinés	Qualifications	Taux de qualification	Dossiers examinés	Qualifications	Taux de qualification
Groupe 1 : Droit et science politique	791	265	33,5%	8	1	12,5%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	673	367	54,5%	39	16	41,0%
Groupe 3 : Langues et littératures	1 383	870	62,9%	34	21	61,8%
Groupe 4 : Sciences humaines	2 512	1 597	63,6%	84	47	56,0%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	1 391	1 014	72,9%	73	53	72,6%
Groupe 6 : Physique	554	424	76,5%	33	24	72,7%
Groupe 7 : Chimie	663	456	68,8%	22	15	68,2%
Groupe 8 : Sciences de la terre	412	348	84,5%	21	10	47,6%
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	1 435	945	65,9%	100	63	63,0%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	1 494	1 088	72,8%	47	30	63,8%
Pharmacie	256	198	77,3%	7	1	14,3%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	804	428	53,2%	19	7	36,8%
Autres sections de santé	92	52	56,5%	6	4	66,7%
Théologie	22	12	54,5%	2	2	100,0%
Ensemble	12 482	8 064	64,6%	495	294	59,4%

Source : Galaxie ANTARES, novembre 2024.

5 Place et réussite des femmes à la qualification par corps et groupe CNU

Groupe de disciplines CNU	Maîtres de conférences					Professeurs des universités						
	Dossiers examinés		Qualifications			Taux de qualification des femmes*	Dossiers examinés		Qualifications			Taux de qualification des femmes*
	Dossiers féminins	Part des dossiers féminins	Qualifications féminines	Part des qualifications féminines	Dossiers féminins	Part des dossiers féminins	Qualifications féminines	Part des qualifications féminines				
Groupe 1 : Droit et science politique	323	40,8%	126	47,5%	39,0%	1	12,5%	-	0,0%	0,0%		
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	294	43,7%	180	49,0%	61,2%	17	43,6%	7	43,8%	41,2%		
Groupe 3 : Langues et littératures	879	63,6%	566	65,1%	64,4%	20	58,8%	11	52,4%	55,0%		
Groupe 4 : Sciences humaines	1 288	51,3%	849	53,2%	65,9%	35	41,7%	24	51,1%	68,6%		
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	409	29,4%	288	28,4%	70,4%	20	27,4%	15	28,3%	75,0%		
Groupe 6 : Physique	148	26,7%	117	27,6%	79,1%	9	27,3%	8	33,3%	88,9%		
Groupe 7 : Chimie	284	42,8%	194	42,5%	68,3%	4	18,2%	4	26,7%	100,0%		
Groupe 8 : Sciences de la terre	148	35,9%	124	35,6%	83,8%	4	19,0%	-	0,0%	0,0%		
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	395	27,5%	252	26,7%	63,8%	16	16,0%	12	19,0%	75,0%		
Groupe 10 : Biologie et biochimie	867	58,0%	617	56,7%	71,2%	23	48,9%	14	46,7%	60,9%		
Pharmacie	149	58,2%	111	56,1%	74,5%	3	42,9%	1	100,0%	33,3%		
Groupe 12 : Interdisciplinaire	408	50,7%	219	51,2%	53,7%	6	31,6%	1	14,3%	16,7%		
Autres sections de santé	56	60,9%	32	61,5%	57,1%	2	33,3%	2	50,0%	100,0%		
Théologie	6	27,3%	3	25,0%	50,0%	1	50,0%	1	50,0%	100,0%		
Ensemble	5 654	45,3%	3 678	45,6%	65,1%	161	32,5%	100	34,0%	62,1%		

*Taux de qualification des femmes = Nombre de qualification féminines sur les dossiers examinés

En rouge, on observe des situations "favorables" aux femmes : part des qualifications obtenues par des femmes supérieure à la part des dossiers examinés déposés par des femmes ou taux de qualification des femmes supérieur au taux de qualification des hommes.

Source : Galaxie ANTARES, novembre 2024.

« Langues et littératures » et « Autres sections de santé » (respectivement 65 % et 62 %). Ces proportions sont généralement proches de celles des dossiers féminins examinés.

Un taux de qualification des femmes quasiment identique à celui des hommes pour la qualification aux fonctions de MCF

Le taux global de qualification des femmes aux fonctions de MCF est pratiquement identique à celui des hommes (65,1 % contre 64,2 %). L'écart est en revanche nettement favorable aux femmes en ce qui concerne la qualification aux fonctions de PR (62,1 % contre 58,1 %). La moitié des groupes disciplinaires présente une situation favorable aux femmes pour la qualification aux fonctions de MCF (soit 7 groupes sur 14). En raison du faible nombre de qualifications par groupe disciplinaire, l'analyse des écarts hommes/femmes pour les PR est peu significative (figure 5).

Entre 2020 et 2024, la part des femmes parmi les candidatures et les qualifications aux fonctions de MCF reste stable (environ 46 %), tandis que celle des PR fluctue davantage (candidatures 25,2 à 36,7 %, qualifications 26,2 à 36,1 %) (figures 6).

Les femmes sont qualifiées un peu plus tardivement que les hommes

Les femmes obtiennent la qualification à un âge un peu plus avancé que celui des hommes. Ainsi, l'âge médian des qualifiés PR est de 46 ans pour les hommes et de 48 ans pour les femmes, sans évolution par rapport à 2023. Pour les qualifiés MCF, il est respectivement de 33 et 34 ans (figure 7).

La moitié des qualifiés MCF se sont présentés à un concours de recrutement au cours de l'année de leur qualification

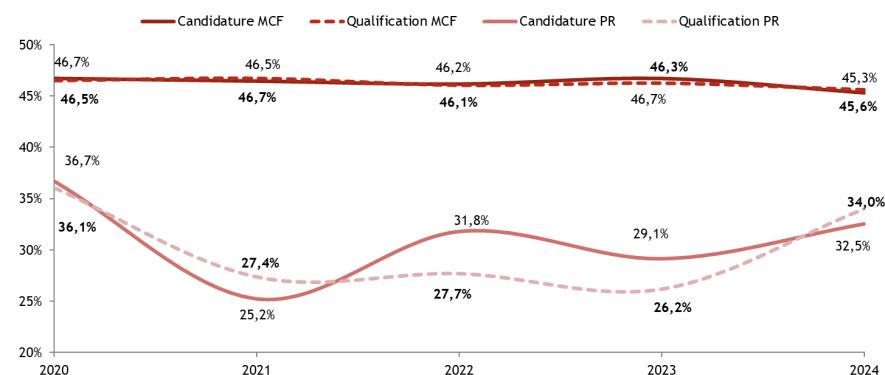
En 2024, la moitié des qualifiés (51 %) se sont présentés dès l'année de leur

qualification à un concours de recrutement d'enseignant-chercheur : 51 % des qualifiés MCF et 38 % pour les qualifiés PR (figure 8).

Depuis 2020, le taux de participation des qualifiés MCF à un concours la même année demeure stable, tandis que celui des qualifiés PR a reculé de trois points en 2024. Cette année-là, la participation féminine est équivalente à celle des hommes pour les qualifiés MCF (51 %), mais légèrement supérieure parmi les qualifiés PR (39 % contre 37 %).

Parmi les qualifiés de 2020 n'ayant pas été requalifiés depuis, 35 % ne se sont jamais présentés aux concours de recrutement d'enseignant-chercheur durant les cinq années de validité de leur qualification. Chez les MCF, le taux est de

6 Evolution de la part de candidatures et de qualifications féminines par corps

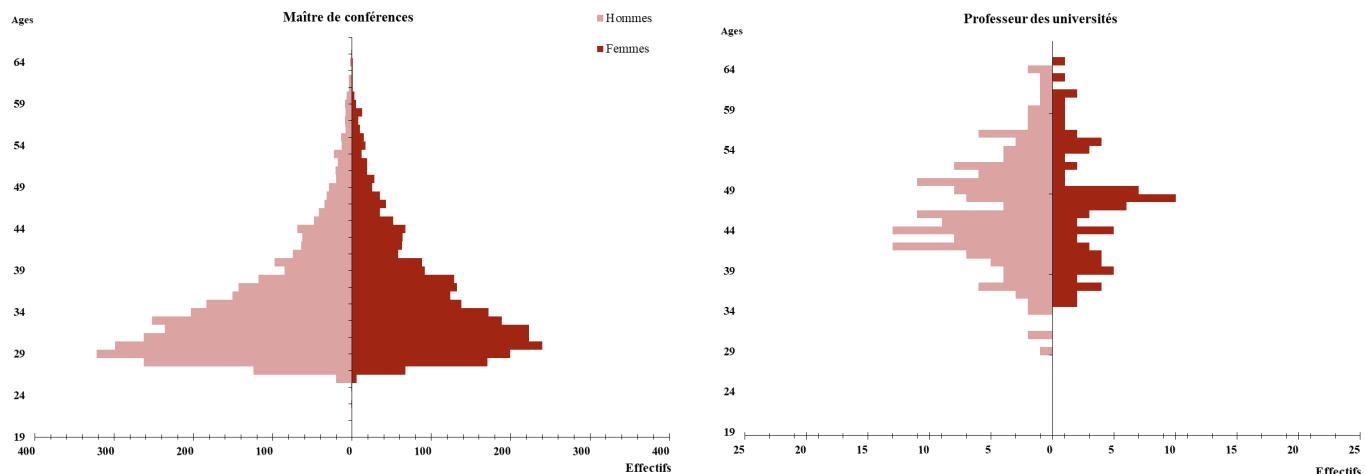


Part des candidatures = Nombres de qualifications féminines par rapport aux qualifications totales

Part des qualifications = Nombre de candidatures féminines par rapport aux candidatures examinées

Source : Galaxie ANTARES, 2020-2024.

7 Pyramides des âges des personnes qualifiées par corps et par sexe

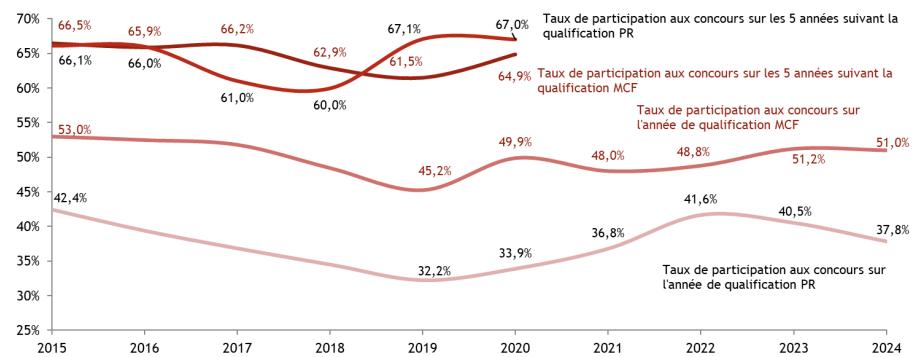


Source : Galaxie ANTARES, novembre 2024.

33,1 % pour les femmes et de 36,8 % pour les hommes, tandis que chez les PR il est respectivement de 34,3 % et 32,2 %.

Au total, 20 % de ces qualifiés de 2020 ont été recrutés, dont un tiers (34 %) dès la première année. Entre 2020 et 2024, le taux de recrutement atteint 20 % pour les qualifiés MCF et 31 % pour les qualifiés PR. ■

8 Taux de participation aux concours de recrutement de l'année de la qualification et au cours des 5 années suivant la qualification



Sources : Galaxie ANTARES, ANTE, FIDIS.

Note de lecture : Parmi les qualifiés MCF en 2020, 64,9 % ont participé aux concours de recrutement au cours des 5 années de validité de leur qualification (c'est-à-dire entre 2020-2024); 67,0 % pour les qualifiés PR.

Sources/Définitions/Méthodologie

- Le champ de la note concerne les universitaires dont le statut est régi par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des PR et du corps des MCF.
- La qualification est délivrée par le CNU, selon les dispositions définies dans l'arrêté du 11 juillet 2018 modifié relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de MCF ou de PR.
- L'article 8 du décret n° 2022-227 du 23 février 2022 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 prévoit que l'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de PR est valable sans limitation de durée. Ainsi la qualification aux fonctions de MCF (quelle que soit sa date d'obtention) et la qualification aux fonctions de PR obtenue avant le 25 février 2022 cessent d'être valables à l'expiration d'une période de quatre années à compter du 31 décembre de l'année de l'inscription sur la liste de qualification. En revanche, les qualifications aux fonctions de PR obtenues à partir du 25 février 2022 ont une durée illimitée.
- L'article 5 de la Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) supprime l'obligation de qualification des maîtres de conférences titulaires souhaitant candidater aux postes de professeurs des universités. Il prévoit également que les établissements puissent demander, après approbation du conseil d'administration, à être autorisés à déroger pour un ou plusieurs postes de MCF à la nécessité d'une qualification des candidats.
- En cas de candidatures multiples, une procédure interdisciplinaire (articles 24 et 45-III du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié) est prévue lorsque chacune des sections concernées estime que la candidature ne relève pas de leur champ disciplinaire.
- Hors section : impossibilité du CNU de se prononcer sur une candidature au motif qu'elle ne relève pas du champ disciplinaire de la section.
- Taux de qualification : nombre de qualifications délivrées / nombre de dossiers examinés (y compris les dossiers "hors section").

En savoir plus

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le panorama des personnels enseignants de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>